CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E57645** **VALABLE JUSQU'AU** **08/06/2027**

ÉDITÉ LE 04/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1992

Raison sociale : RICORD PATRICE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 18/02/2000

Capital : 80 000

10 RUE DES BOUQUIERES
ZI
25400 EXINCOURT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BELFORT 1992 B 40125

Siret : 388 382 715 00034

Téléphone : 03 81 98 49 46 **Fax :**

Portable : 06 83 45 50 10

Code NACE : 4333Z

Responsabilité légale :
RERAT LAURENCE CO-GÉRANTE / RERAT DAMIEN CO-GÉRANT

Numéro caisse de congés payés : 4303142

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3854173304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3854173304

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/04/2026

E-mail : compta@groupererat.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 052 032 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	8	08/03/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/05/2026 11:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.